

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR
SEANCE DU 7 septembre 2020

Le sept septembre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Côté Jardins, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : 10

Excusé, avec procuration : 1

Présents :

M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, , Mme Harmonie REHM, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, M. J-Louis MAENNER, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

M. GANGLOFF François, procuration à Mme Maryline GIOIA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Procès-verbaux des séances des 22 juin 2020 et 10 juillet 2020
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Travaux de la salle de séances de la Mairie
5. Terrain de jeux : achat de nouvel équipement
6. Budget Principal :
 - 6.1 Décision modificative n°1
 - 6.2 Décision modificative n°2
7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
8. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin: rapport d'activité 2019
9. Divers et informations

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit le « 10. Travaux d'assainissement sur la RDI : demande de subvention DSIL »
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter le point
« 10. Travaux d'assainissement sur la RDI : demande de subvention DSIL »

1. Approbation des Procès-verbaux des séances des 22 juin 2020 et 10 juillet 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation des Procès-verbaux des séances des 22 juin 2020 et 10 juillet 2020

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les Procès-verbaux des séances des 22 juin 2020 et 10 juillet 2020

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

2. Exposé des Adjointes

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Compte-rendu de la dernière réunion du SCOT dévolue à l'élection du nouveau comité directeur.
- La dernière réunion du SIVOM a également été consacrée à l'élection du nouveau comité. Un point financier a été fait sur le COSEC : les frais de fonctionnement ont baissé à cause du COVID, mais très logiquement les revenus liés à la location aux associations sont également à la baisse.
- Présentation de 11 dossiers d'urbanisme, dont 7 déclarations préalables, 1 permis de démolir et 3 permis d'aménager :

M. BOMBENGER Jean-Marie
1 rue Principale

Remplacement de la couverture

Mme KARATABAN Elmas
8 rue du Weckmund

Remplacement des menuiseries extérieures et ravalement de façades

M. FARDEL Jean-Charles
15 rue Principale

Remplacement de la porte de garage

M. GANGLOFF François
6 rue de Colmar

Remplacement de la porte d'entrée et fenêtres

M. ANDELFINGER Luc
4 rue des Prés

Remplacement de fenêtres

M. ANDELFINGER Luc
4 rue des Prés

Piscine enterrée

M. FECHTER Fernand
28 rue Principale

Reconstruction du mur de clôture

M. FECHTER Fernand
28 rue Principale

Démolition totale du mur de clôture avant reconstruction

M. STRUSS Philippe
16 rue Principale

Détachement d'un terrain à bâtir

M. RAMI Nicolas
Wintzenheim

Détachement d'un terrain à bâtir 14 rue Neuve

M. BIECHY Philippe

Lotissement rue du Dagsbourg

Colmar

3. Rapport des délégués auprès des EPCI

M. J-Louis MAENNER rend compte de la réunion budgétaire des Brigades Vertes :
Le compte administratif 2019 fait apparaître un déficit de 95 000 € : les aides de l'Etat ont baissé et concomitamment les frais de personnel ont augmenté avec l'embauche de 2 gardes, 1 secrétaire 1 apprenti.
Ce déficit est couvert par l'excédent de l'exercice 2018.

4. Travaux salle de séances de la Mairie

Les travaux de rénovation de la salle de séances sont en bonne voie.
Toutes les tissus muraux ont été arrachés, les murs poncés et une première couche d'accroche a été peinte avant de coller le papier.
L'enveloppe globale pour la réfection des murs se situe aux alentours de 1 000,00 €.

Les rideaux vont être nettoyés pour un montant de 405 €.

Des devis ont été établis pour le remplacement de la moquette au sol par un revêtement de sol PVC GERFLOR, effet lames de parquet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- choisit de retenir l'offre de MULTISOLS pour la somme de 5 400,20 € TTC et autorise le Maire à signer tout document y afférent

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

5. Nouvel équipement au terrain de jeux

La commission chargée de la qualité de vie, de l'animation et de la vie associative a reçu plusieurs prestataires pour l'aménagement du terrain de jeux.
Différents devis sont déjà arrivés, d'autres propositions doivent encore nous parvenir.
Une décision sera prise ultérieurement.

6. Budget Principal :**6.1 Décision modificative n°1**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020 approuvant le Budget Primitif Principal de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
2158	autres installations, matériels et outillage technique	-26 040,00
20412	bâtiments et installations	32 550,00
RECETTES		
132	subvention d'investissement	6 510,00

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

6.2 Décision modificative n°2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2020 approuvant le Budget Primitif Principal de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
621	personnel extérieur au service	14 500,00
623	publicité, publications, relations publiques	- 2 000,00
625	déplacements, missions et réceptions	- 1000,00
6554	contributions aux organismes de regroupement	- 2000,00
RECETTES		
7022	coupes de bois	5 500,00
752	revenus des immeubles	4 000,00

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Par délibération du 25 mai, le Conseil Municipal déléguait des attributions au Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il l'autorisait notamment signer des baux et contrats

Par courrier du 19 juin 2020, la Préfecture relevait que la dénomination "baux et contrats" ne permettait pas de rattacher cette délégation à une des attributions qui peut être déléguée en application de l'article L.2122-22.

Il y a lieu de modifier la délibération de délégations en retirant la mention "signature de baux et contrats" et en la remplaçant par "passer les contrats de locations en tant que preneur ou bailleur"

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- **passer les contrats d'assurance ;**
- **prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**
- **fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;**
- **intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ;**
- **régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux lorsque le montant du dommage en cause n'excède pas 1 500 € ;**
- **passer les contrats de locations en tant que preneur ou bailleur" ;**
- **prendre toute décision concernant la préparation , la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute précision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;**

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

8. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin: rapport d'activité 2019

M. HEYBERGER donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activité 2019 du Syndicat.

Le conseil municipal :

- **- approuve à l'unanimité ce rapport qui pourra être consulté par les habitants de la commune à la mairie.**

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

9. Divers et informations

- M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. et Mme José HERRERA : ces derniers proposent d'acheter l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers Place de la République.
Cet achat s'inscrirait dans un projet immobilier global.
Les époux HERRERA devront compléter leur offre par une proposition financière.
- M. le Maire tient à féliciter les sapeurs-pompiers qui ont assuré un piquet d'incendie lors des concerts à Marbach afin de permettre le bon déroulement de la saison culturelle. Il précise également que le corps a déjà effectué 18 interventions depuis le début de l'année, notamment pour détruire de nombreux nids de guêpes.

- Des félicitations sont aussi adressées à Maryline GIOIA pour son travail lors de la création du compte facebook pour la commune.
- Intervention de M. Pierre TRABER :
 - des gravats sont toujours présents sur le trottoir à la hauteur du 11 de la rue Neuve. Un nouveau rappel va être fait au riverain concerné.
 - problème de stationnement à l'angle de la rue du Vignoble et de la rue Neuve : un rappel va être fait au riverain concerné
- M. J-Louis MAENNER rend compte de l'AG du Syndicat Viticole :
 - Au vu d'une conjoncture très difficile, les résultats sont en baisse d'environ 20%. De plus, les quotas vont également baissé : un consensus a été trouvé avec l'INAO pour passer de 80hl/ha à 65hl/ha.
 - Cette année, la confusion sexuelle n'a malheureusement pas été pratiquée par tous.
 - En raison du COVID, la Nuit du Nectar n'aura pas lieu cette année
 - Une charte a été rédigée pour clarifier les relations viticulteurs-particuliers-mairies, notamment en ce qui concerne le bruit, le respect des distances, les horaires... Celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de la Mairie
- Une discussion est engagée par Mme Maryline GIOIA concernant le projet d'organisation d'un marché, ou l'éventuelle pose d'un distributeur de denrées.

10. Travaux d'assainissement sur DR1 : demande de subvention DSIL

Par courrier du 2 août dernier, la Préfecture nous informait d'un nouveau dispositif au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) "part exceptionnelle", dans le cadre de l'accompagnement de la relance dans les territoires.

Seront en priorité subventionnées les opérations se rattachant notamment à la résilience sanitaire, soit la mise aux normes sanitaires et les travaux sur les réseaux d'assainissement.

Renseignements pris auprès de la Préfecture, notre projet de rénovation du réseau d'assainissement pourrait entrer dans ce cadre.

Pour rappel, la commune a signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau confiant au maître d'ouvrage délégué (le SIEPI) la mission de "sollicitation, suivi et recouvrement des éventuelles subventions".

Aussi c'est au SIEPI de faire la demande d'une éventuelle subvention DSIL pour le compte de la commune et du SMITEURTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- - **mandate le SIEPI pour solliciter pour le compte de la commune une demande de subvention DSIL au titre des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sur la RD1 à OBERMORSCHWIHR.**
- **autorise le SIEPI à signer tous les documents y afférent**

*Délibération déposée le 17 septembre 2020
à la Préfecture de Colmar*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15